

SOUDAN

Les groupes armés doivent cesser de s'attaquer aux civils et aux convois humanitaires

Index AI : AFR 54/140/2004

ÉFAI

Mardi 2 novembre 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International a appelé aujourd'hui (mardi 2 novembre 2004) tous les groupes armés à s'engager publiquement à respecter le principe fondamental du droit international humanitaire qui interdit les attaques directes contre les civils et les convois humanitaires.

Entre Nyartati et Thur, dans le Darfour méridional, des soldats de l'Armée de libération du Soudan, l'un des groupes armés du Darfour en conflit depuis vingt mois avec les forces gouvernementales soudanaises, ont enlevé 18 passagers d'un bus qui appartenaient à des groupes nomades. Amnesty International est extrêmement préoccupée par leur sort. Treize d'entre eux auraient été tués.

« Des informations en provenance du Programme alimentaire mondial, selon lesquelles, en représailles pour ces enlèvements, les forces gouvernementales encerclent des camps de personnes déplacées et empêchent les organisations humanitaires d'y accéder, montrent la dangereuse fragilité de la situation », a déclaré Erwin van der Borght, directeur adjoint du Programme régional Afrique d'Amnesty International.

Amnesty International s'inquiète également du nombre croissant d'attaques et d'enlèvements perpétrés par des groupes d'opposition armés contre des membres d'organisations humanitaires et des convois humanitaires.

« Les attaques dirigées intentionnellement et en toute connaissance de cause contre du personnel humanitaire en période de conflit armé peuvent constituer des crimes de guerre », a précisé Erwin van der Borght.

« L'insécurité au Darfour empêche les déplacements vers des districts entiers, qui se trouvent alors privés de tout approvisionnement en nourriture, médicaments et autres produits non alimentaires. Cela accroît considérablement les souffrances d'une population déjà très vulnérable », a-t-il ajouté.

Après ce type d'attaques, le district ou la route concernés sont généralement déclarés d'accès interdit pendant plusieurs jours pour le

personnel international des organisations humanitaires. Pendant ce temps, l'aide n'est plus acheminée vers les milliers de personnes déplacées par les attaques des forces de sécurité soudanaises et des milices soutenues par le gouvernement.

Ainsi, après le détournement présumé de sept camions par des soldats de l'Armée de libération du Soudan à el Fasher le 23 octobre 2004, la route reliant el Fasher à Um Kedada, au Darfour septentrional, a été fermée et vient seulement d'être rouverte.

De même, la route entre el Fasher et Kutum reste interdite en raison de l'intensité des combats dans cette zone.

Le 10 octobre 2004, deux employés de l'Alliance internationale d'aide à l'enfance ont été tués par l'explosion d'une mine dans la région d'Um Baro, au Darfour septentrional. Depuis, la route est fermée, ce qui entraîne de graves perturbations dans les convois humanitaires.

Selon les Nations unies, le 14 octobre 2004, au Darfour méridional, l'Armée de libération du Soudan a détourné deux véhicules appartenant à une organisation humanitaire internationale ; elle les a rendus quatre jours plus tard.

Au cours de ces deux derniers mois, plusieurs camions du Programme alimentaire mondial ont été attaqués au Darfour méridional.

Huit Soudanais, dont quatre journalistes de télévision travaillant pour une chaîne locale de Nyala, enlevés en août par l'Armée de libération du Soudan, n'ont été libérés que le 29 octobre.

Les groupes armés justifient parfois leurs attaques en accusant les Soudanais qui accompagnent les convois humanitaires d'être des espions à la solde du gouvernement. Le personnel soudanais des organisations humanitaires est semble-t-il très mal traité par les groupes armés en comparaison avec le personnel international.

« La tragédie qui frappe le Darfour découle du non-respect des règles du droit international humanitaire qui stipulent clairement que les civils ne doivent pas être pris pour cibles. Cette région reste une zone extrêmement instable, où les civils et les membres des organisations humanitaires vivent dans une grande insécurité », a conclu Erwin van der Borght.

Complément d'information

Les règles minimales qui s'appliquent à toutes les parties aux conflits armés, y compris aux « conflits armés non internationaux », sont

énoncées dans l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève, ainsi que dans l'article 13 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II). Celui-ci codifie le droit coutumier en stipulant que « *Ni la population civile en tant que telle ni les personnes civiles ne devront être l'objet d'attaques.* » Une personne perd son statut de civil uniquement si elle participe activement aux hostilités, et non en fonction de son simple soutien ou affiliation à l'une ou l'autre des parties au conflit.

Les groupes armés se sont récemment multipliés au Darfour et au Kordofan, avec la naissance du groupe armé *Al Shahama*, qui serait proche du Congrès populaire - parti d'opposition de l'ancien idéologue du gouvernement Hasan al Turabi - et la création du Mouvement pour la réforme nationale et le développement, basé à Tine, le long de la frontière tchadienne. D'après le général Festus Okwonkwo, commandant de la mission de surveillance de l'Union africaine, le Mouvement pour la réforme nationale et le développement a déclaré ne pas reconnaître l'accord de cessez-le-feu du 8 avril et ne pas garantir la sécurité des observateurs militaires de l'Union africaine. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>